VDIAGNOSTICS IMMOBILIER

9 rue Henri Matisse 76120 GRAND QUEVILLY
Télécopie : 09 55 32 26 60
Portable : 06 18 60 62 96
Email : vdiagimmo@free.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX N°2011-76669V D

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1336-2 à R 1336-5 du code de la santé publique et décret 2002-839 du 3 mai 2002 ; norme NF X 46-020

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

N° de dossier : 2011-76669VD — Date de création : 15/10/2011
Date du levé : 15/10/2011

1 – Désignation de l'immeuble :

Propriété de : MAIRIE DE MAROMME
Adresse du bien : PLACE JEAN JAURES
Code postal : 76150
Téléphone :
Ville : MAROMME
Nature du bien : BATIMENT PUBLICS
Etage : Rez de jardin
Lot(s) :
Date de construction : Avant 1949
Références cadastrales :



2 – Désignation du demandeur :

Nom : MAIRIE DE MAROMME
Adresse : PLACE JEAN JAURES 76150 MAROMME

3 – Désignation de l'expert :

Société : VDIAGNOSTICS IMMOBILIER
Nom du technicien : VINCENT
Adresse : 9 RUE HENRI MATISSE 76120 GRAND QUEVILLY
Police d'assurance :GAN HA RC101.200.432
N° certification amiante : N°DI 1787
Laboratoire d'analyses : EUR SERVICES LABO

4 – Sommaire :

Désignation de l'immeuble	Page 1	Prélèvements effectués	Page 3
Désignation du demandeur	Page 1	Conclusion	Page 3
Désignation de l'expert	Page 1	Tableau récapitulatif	Page 4
Conclusion	Page 1	Croquis	Page 5
Description de la mission	Page 2	Consignes de sécurité	Page 6
Description parties d'immeubles examinées	Page 2	Annexes (photos, attestation,…)	Page 7
Parties d'immeubles non visitées	Page 3		

5 – Conclusion :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

6 Description de la mission :

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER
7 *Parois verticales intérieures et enduits*	
Murs et poteaux.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre).
Cloisons, gaines et coffres verticaux	Flocages, enduits projetés, panneaux de cloison.
2. *Planchers, plafonds et faux plafonds*	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Plafonds, gaine et coffres verticaux	Projections et enduits
Poutres et charpentes	Panneaux
Faux plafonds	Dalles de sol
Planchers	
3. *Conduits, canalisations et équipements*	Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuge
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides…)	
Clapets et volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage.
Porte coupe-feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduit.
4. *Ascenseur, monte charge*	Flocage.
Trémie	

* arrêté du 22 août 2002. Annexe I – chapitre 3 « Modalités de repérage » « s'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, l'opérateur les repère également ».

7 Description des parties d'immeubles examinées :

Pièces	Sol	Murs	Plafonds	Autres
Accueil cpam	Carrelage	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Bureau 1	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Bureau 2	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Cuisine	Carrelage	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Toilette	Carrelage	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Salle Picasso	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Toilette	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	***Dalles de faux plafond Photo N°1 NEGATIVE***
Couloir	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Salle D attente	Revêtement de sol pvc en les	Papier peint	Dalles acoustique	
Toilette	Carrelage	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Escalier inspection education national	Marches bois	Plâtre peint	Plâtre peint	
Palier 1 etag	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Dégagement	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 1	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 2	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Local photocopie	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Couloir	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	

Cuisine	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 3	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 4	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 5	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Toilette	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Escalier 2 etag CCPE	Marches bois	Plâtre peint	Plâtre peint	
Cuisine	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Plâtre peint	
Salle de reunion	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 1	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Bureau 2	Revêtement de sol pvc en les	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Salle de travail Tresor public	Carrelage	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Cuisine	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Toilette	Carrelage	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Escalier Archives	Marches béton	Plâtre peint	Plâtre peint	
Archives 1	beton	Béton peint	Béton peint	
Archives 2	***Dalles de sol rigide de type DALAMY+COLLE Photo N°2***	Plâtre peint	Plâtre peint	
Salle des coffres	***Dalles de sol rigide de type DALAMY +COLLE Photo N°3***	Plâtre peint	Plâtre peint	
Salle des Mariages	Carrelage	Papier peint	Dalles acoustique	
Palier 1 etag Gericault	Carrelage	Crépi	Dalles acoustique	
Escalier	Marches béton/Carrelage	Moquette collée	Dalles acoustique	
Dégagement	Moquette	Toiles de verre peint	Dalles acoustique	
Salle Gericault	Moquette collée	Moquette collée	Dalles acoustique	
Couloir	Revêtement de sol pvc en les	Papier peint	Dalles acoustique	
Toilette 1& 2	***Dalles de sol rigide de type DALAMY+COLLE Photo N°4***	Plâtre peint	Dalles acoustique	
Salle de reunion	Parquet flottant	Papier peint	Dalles acoustique	
Escalier Grenier	***Dalles de sol rigide de type DALAMY+COLLE Photo N°5***	Plâtre peint	Plâtre peint	
Grenier1	Plancher bois	Cloison Carton / Platre	Ossature bois/Ardoises	***2 Conduits fibro-ciment Photo N°6***
Grenier 2	Plancher bois	Plâtre	Plâtre peint	
Grenier 3	Plancher bois	Moellon/Briques	Ossature bois/Ardoises	
Grenier 4	Plancher bois	Moellon/Briques	Ossature bois/Ardoises	
Cave	Terre beton	Moellon/Briques	Plâtre peint	

8 Parties d'immeubles non visitées :

Aucune

9 Prélèvements effectués :

TOILETTE PICASSO : DALLES DE FAUX PLAFOND ANALYSE N°1 NEGATIVE
ARCHIVES N°2 TRESORERIE : DALLES DE SOL+COLLE ANALYSE N°2 POSITIVE
SALLE DES COFFRES TRESORERIE : DALLES DE SOL+COLLE ANALYSE N°3 POSITIVE
TOILETTE 1&2 GERICAULT + ESCALIER GRENIER : DALLES DE SOL+COLLE ANALYSE N°4 POSITIVE
GRENIER 1 : CLOISON ANALYSE N°5 NEGATIVE

10 Conclusion :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Repérage effectué le : 15/10/2011

Signature



Rapport rédigé en nos bureaux le : 15/10/2011

Nom de l'opérateur : David VINCENT

Pièces annexes

- Tableau récapitulatif de présence de matériaux contenant de l'amiante
- Croquis
- Attestation d'assurances
- Attestation de compétence
- Consignes générales de sécurité
- Photos
- Rapport d'analyses
- Grilles d'état de conservation
- Mesures empoussièrement.

Tableau récapitulatif de présence de matériaux contenant de l'amiante

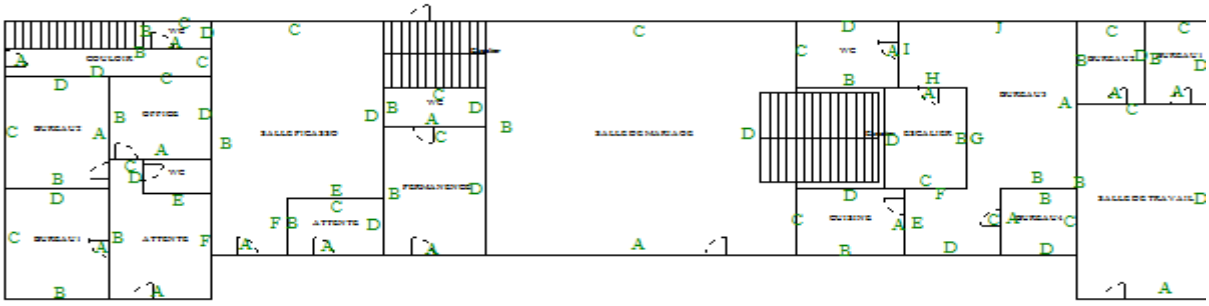
Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Photos	Numéro prélèvement.	Analyse	Présence amiante		Etat de conservation des matériaux			
							Oui	Non	Flocages, calorifugeage. faux plafonds		Autres matériaux	
									Grille état cons	Résultats	Etat visuel	Ind. visuels
Accueil cpam												
Bureau 1												
Bureau 2												
Cuisine												
Toilette		***Dalles de faux plafond***		N°1	Numéro 001	MET		***Non***			Bon état	
Salle Picasso												
Couloir												
Salle d												
Salle D attente												
Escalier inspection education national												
Palier 1 etag												
Dégagement												
Local photocopie												
Bureau 3												
Bureau 4												
Bureau 5												
Escalier 2 etag CCPE												
Salle de reunion												
Salle de travail Tresor public												
Escalier Archives												
Archives 1												
Archives 2		***Dalles de sol+Colle***		N°2	Numéro 002	MET	***Oui***				Dégradé	

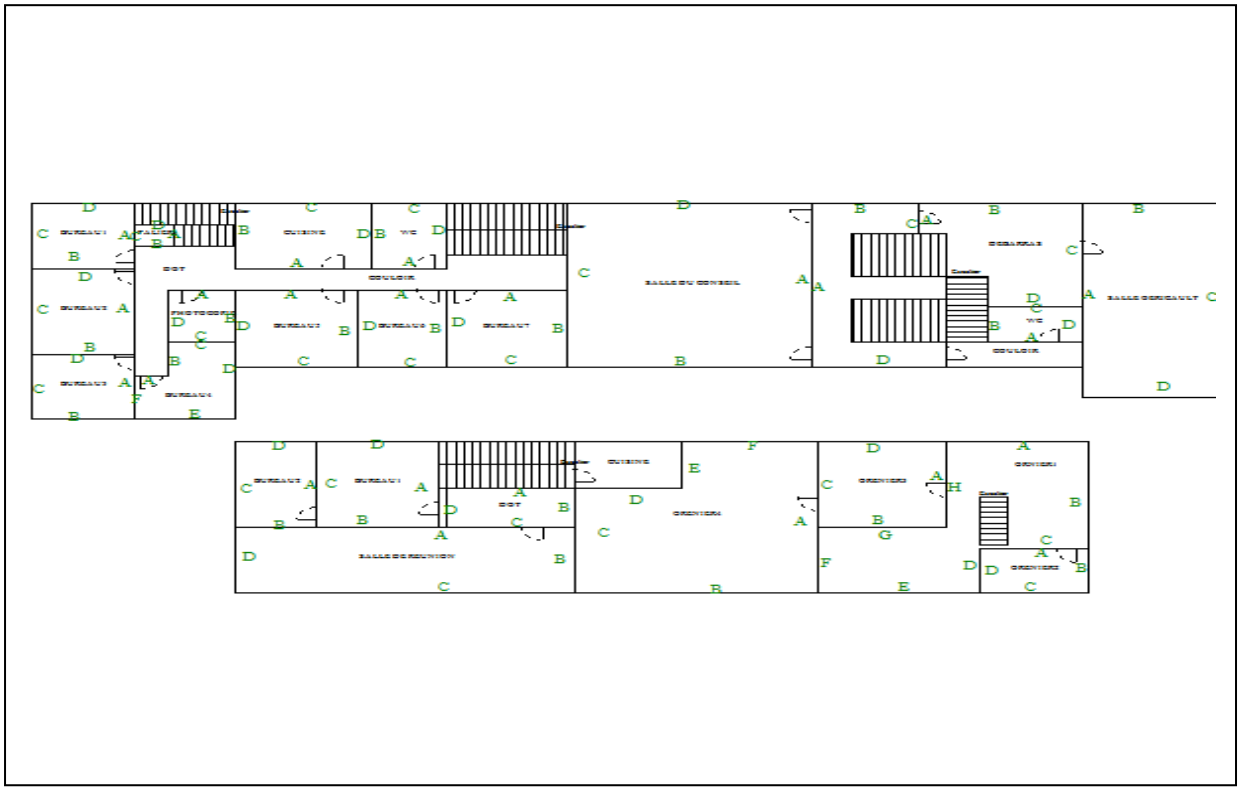
Salle des coffres		***Dalles de sol+Colle***		N°3	Numéro 003	MET	***Oui***				Dégradé	
Salle des Mariages												
Palier 1 etag Gericault												
Escalier												
Salle Gericault												
Toilette 1& 2		***Dalles de sol+Colle***		N°4	Numéro 004	MET	***Oui***				Dégradé	
Salle de reunion												
Escalier Grenier		***Dalles de sol+Colle***		N°5	Numéro 004	MET	***Oui***				Dégradé	
Grenier1	***2 Conduits en fibrociment***	***Cloisons carton/platre***		N°6	Numéro 005	MET	***OUI Pour les Conduits***	***Non Pour les cloisons***			Bon état	
Grenier 2												
Grenier 3												
Grenier 4												
Cave												

En fonction du résultat de la grille : état de conservation effectué : 1 = un contrôle périodique de l'état de conservation 2 = une surveillance par prélèvement d'air 3 = immédiatement des travaux

CROQUIS

(Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans).





CONSIGNES GENERALES DE SECURITE « AMIANTE »

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.
Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ce mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « Amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.
Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.
Lorsque les travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe 1 du présent arrêté.

1 Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).
Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple : perçage, ponçage, découpe, friction…). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissés ou tressés, mousse isolante de calfeutrement…) et d'avoir recours dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

B. – Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockées temporairement sur le chantier.
Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.
Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sac étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharge pour déchets inertes pourvues dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.
Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et carton d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en double sacs étanches scellés.
Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861x01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprises de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.
L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage) comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans les boîtiers électriques sur des gaines ou des circuits située sous un flocage sans action directe sous celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles…) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

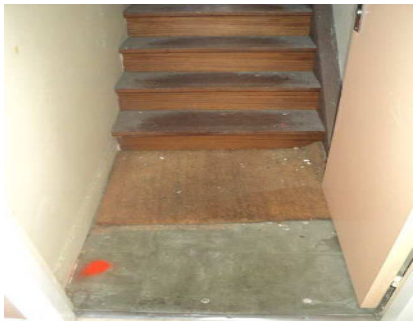
L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipement de protection est recommandé.

Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Photos

N°1		**TOILETTE PICASSO DALLES DE FAUX PLAFOND PHOTO N°1 ANALYSE NEGATIVE**
N°2		**ARCHIVES N°2 TRESORERIE DALLES DE SOL RIGIDE+COLLE PHOTO N°2 ANALYSE POSITIVE**
N°3		**SALLE DES COFFRES TRESORERIE DALLES DE SOL RIGIDE+COLLE PHOTO N°3 ANALYSE POSITIVE**
N°4		**TOILETTE 1& 2 GERICAULT DALLES DE SOL RIGIDE+ COLLE PHOTO N°4 ANALYSE POSITIVE**
N°5		**ESCALIER GRENIER DALLES DE SOL RIGIDE+COLLE PHOTO N°5 ANALYSE POSITIVE**
N°6		**GRENIER 1 DROITE 2 CONDUITS EN FIBROCIMENT PHOTO N°6**

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Dossier n° 2011-76669VD

Chantier : Ancienne Mairie MAROMME
Place Jean Jaurès
76150 MAROMME

VDIAGNOSTICS IMMOBILIER
9, rue Henri Matisse - Appt 36
76120 GRAND QUEVILLY

A l'attention de VINCENT David
Ivry-Sur-Seine, le 27/10/2011

RAPPORT D'ESSAI N° R 02624911

Affaire N° **A 01911811**

Échantillon(s) Date de réception : 21/10/11 Date de fin d'analyse : 27/10/11
Analyste : Sinthuja SIVANANTHAN
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 9581011 (1) N° 1	Dalles de faux plafond	**Matériau +Peinture	Fibreux/Effrit. Dur	Gris Blanc	2	Non Détecté	---
E 9581111 N° 2	Dalles de sol Archives N° 2 Trésorerie	Dalle +**Colle +Matériau +Peinture	Dur Dur Dur/Effritable Dur	Gris Noir Gris Beige	2	Détecté	Chrysotile
E 9581211 N° 3	Dalles de sol Salle des coffres Trésorerie	Dalle +**Colle +Traces matériau	Dur Dur Dur	Gris Noir Gris	2	Détecté	Chrysotile

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche marquée ** ne peut être analysée séparément des couches suivantes.

Responsable technique
Marie-Laure BRUT
En suppléance

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION N° 1-1091 PORTÉE DISPONIBLE SUR ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

FCBA CERTIgaz
Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Expertises : Amiante – plomb – état parasitaire – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité
EURL au capital de 1000 € RCS 497 862 888 00011 code APE 743B
GAN HA RC 101.200.432

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Dossier n° 2011-76669VD

Chantier : Ancienne Mairie MAROMME
Place Jean Jaurès
76150 MAROMME

VDIAGNOSTICS IMMOBILIER
9, rue Henri Matisse - Appt 36
76120 GRAND QUEVILLY

A l'attention de VINCENT David
Ivry-Sur-Seine, le 27/10/2011

RAPPORT D'ESSAI N° R 02624911

Affaire N° **A 01911811**

Échantillon(s) Date de réception : 21/10/11 Date de fin d'analyse : 27/10/11
Analyste : Sinthuja SIVANANTHAN
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 9581311	Dalles de sol	Dalle	Dur	Gris	2	**Détecté**	Chrysotile
N° 4	WC N° 1/N° 2 + cage escalier	+Colle	Dur	Noir			
	GERICAUT						
E 9581411	Cloison	**Matériau	Fibreux/Effrit.	Marron	2	**Non Détecté**	---
N° 5	Grenier 1	+Peinture	Dur	Gris			

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche marquée ** ne peut être analysée séparément des couches suivantes.

Responsable technique
Marie-Laure BRUT
En suppléance

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION N° 1-1001 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr ESSAIS

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-simité photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

FCBA CERTIgaz
Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Expertises : Amiante – plomb – état parasitaire – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité
EURL au capital de 1000 € RCS 497 862 888 00011 code APE 743B
GAN HA RC 101.200.432

A-FTC-G3/B

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour la réalisation des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante en application de l'article R 1334-29 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 02/12/02



Délivrée par CESI SAS
en conformité à son certificat
N°DI 1787 délivré par l'AFAQ-ASCERT
du 30/12/2002

Délivrée à Monsieur David VINCENT

qui a participé à la formation

« Amiante formation des experts compétents»

et **a satisfait au contrôle de connaissance**

qui se sont déroulés du 06/03/2007 au 09/03/2007
durée totale : 4 jours (soit 32 heures)

au CESI Etablissement de Rouen
21 rue de la mare du parc
BP 1363
76179 Rouen cedex 1

Certificat délivré le mardi 27 mars 2007

Le Directeur Général
Jacques BAHRY

Le Responsable Pédagogique
Jean-Luc DAUTREMÉPUIS

Les certificateurs associés – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Expertises : Amiante – plomb – état parasitaire – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité
EURL au capital de 1000 € RCS 497 862 888 00011 code APE 743B
GAN HA RC 101.200.432

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES,** dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : VDIAGNOSTICS IMMOBILIER
Adresse ou Siège Social : 9 RUE H. MATISSE
76120 LE GRAND QUEVILLY

est titulaire d'un contrat d'assurance n°101.200.432, à effet du 01/01/2011, par l'intermédiaire de l'Agence , garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de :
Diagnostiqueurs Immobiliers

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à BARENTIN, le 09/11/2010

Pour Gan Assurances